

Mécanisme indépendant de plainte - DEG / FMO / Proparco

Cas: PHC 18-002 - Phase de médiation

Résultat positif de la médiation, 24 mars 2023 :

Le Mécanisme Indépendant de plainte des trois Banques Européennes de Développement, DEG, FMO et Prop-parco, a terminé avec succès une première série de tables de médiation dans l'affaire "Plantations et Huileries du Congo SA (PHC)" en République Démocratique du Congo. Deux tables de médiation se sont tenues à Mbandaka du 13 au 17 mars et à Kisangani du 20 au 24 mars. Les participants se sont accordés à dire que le fait qu'une base commune d'échange et de consultation ait été convenue entre les communautés et PHC, et que des mécanismes de coopération, de communication et de discussion des points de vue divergents aient été mis en place, constituait un moment historique.

Sur les deux sites, un ensemble de résultats a été convenu et signé par tous les participants. Entre autres, une commission a été créée entre les deux parties et des experts, pour examiner les litiges fonciers en suspens. Un mécanisme de plainte a été convenu pour échanger rapidement sur tous les cas potentiels de conflit et les violations potentielles des droits de l'homme, et un comité pour discuter des préoccupations de développement social et des projets futurs d'une manière transparente.

Les tables de médiation ont été ouvertes à Mbandaka par le gouverneur de la province de l'Équateur et à Kisangani par le vice-gouverneur de la province de la Tshopo. Les gouvernements provinciaux soutiendront le processus de mise en œuvre entre la société et les communautés dans les deux endroits.

Contexte de la plainte:

La DEG a reçu en novembre 2018 une plainte concernant l'opération financée par la DEG, à l'époque filiale de Feronia Inc, société cotée à la bourse de Toronto. La Plainte a été déposée par une organisation non gouvernementale (ONG), le RIAO-RDC (Réseau d'Information et d'Appui aux ONG en République Démocratique du Congo) et son président, M. Jean-François Mombia Atuku au nom de personnes issues de neuf communautés, sur plus de 60 villages autour des plantations BOTEKA et LOKUTU, deux des trois sites d'implantation du PHC. La plainte contient les signatures de 265 personnes représentées dans plusieurs listes, y compris des notables et d'autres dirigeants communautaires des communautés et des groupes des deux zones de plantation (considérés ici comme des plaignants). En janvier 2019, le Comité d'experts indépendants de l'ICM a publié un avis indiquant que cette plainte était recevable pour un "processus de résolution des litiges impliquant une médiation externe conformément à la politique de l'ICM".

Les plaignants affirment qu'ils ont été affectés négativement par l'opération financée par la DEG et que cela résulte d'un manquement aux politiques de la DEG. L'opération a également été financée par la FMO et d'autres institutions européennes de financement du développement dans le cadre d'un consortium, mais la plainte a été adressée à la DEG en tant que chef de file du consortium. La plainte soulève des préoccupations quant à la légitimité des titres fonciers de la plantation et à la privation alléguée de l'utilisation des terres coutumières (1), aux abus physiques et aux violations des droits de l'homme commis par les gardes de sécurité et la police de PHC (2), et au manque d'information et de soutien juridique des communautés lors des négociations avec PHC (3). Les plaignants ont demandé la mise en place d'un processus de résolution des conflits et de médiation.

La société PHC a été vendue en 2021 et 2022 et, bien que les nouveaux propriétaires aient remboursé les prêts des banques de développement, la nouvelle direction s'est engagée à poursuivre le processus de médiation afin d'instaurer une paix durable avec les communautés.

Processus de médiation :

Au cours de l'évaluation de l'ICM par le biais d'une série de visites de sites et de réunions avec les communautés et les PHC en 2019 et 2020, les plaignants et l'entreprise ont confirmé leur intérêt à s'engager dans un processus de résolution des différends convoqué par l'ICM dans le but de résoudre le différend foncier et de chercher à remédier à tout impact consécutif sur la pauvreté et le harcèlement présumé et les violations des droits de l'homme. En avril 2022, l'ICM a recruté un médiateur professionnel après une période d'interruption due aux restrictions du COVID-19, qui ne permettaient pas de voyager dans le pays. En 2022, le médiateur et son équipe ainsi que l'expert de l'ICM ont effectué trois visites de terrain à Lokutu et Boteka en mai (Lokutu), août (Lokutu) et novembre (Boteka) 2022 afin de mieux comprendre les allégations soulevées dans la plainte et d'identifier les acteurs impliqués dans cette affaire et de préparer la médiation.

Dans les deux endroits, l'équipe de médiation a réuni plus de 30 représentants des communautés, y compris des représentants de RIAO, une délégation de l'entreprise et un petit groupe d'observateurs de la société civile communément acceptés dans les deux endroits. Les participants aux deux tables de médiation se sont d'abord mis d'accord sur les questions à discuter, ont échangé des options de solutions, ont présenté et discuté les options et, à la fin, se sont mis d'accord sur un ensemble de solutions et sur les prochaines étapes de la mise en œuvre.

=====